

Les tracteurs bientôt remplacés par des drones ?

Pour la première fois en Champagne, une entreprise sparnacienne propose aux vignerons un traitement par drone. Une pratique soumise à réglementation et à certains types de produits.



Des démonstrations ont été réalisées à Avize et Romery vendredi 26 février, devant les viticulteurs. A. Laudy

LESSENTIEL

- **Sparnacus Drone** est une entreprise basée à Epernay, spécialisée dans l'épandage de produits viticoles par voie aérienne.
- **En France**, la loi encadre strictement l'usage du drone dans les vignes, avec une interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires. Aussi, Sparnacus Drone a fait appel à la société Getade (Charente-Maritime), qui propose des produits biostimulants (homologués pour la viticulture biologique et la biodynamie).
- **Pour cette première saison**, Sparnacus Drone entend réunir dix hectares de vignes à traiter en Champagne.

THOMAS CROUZET

A peine l'entreprise Sparnacus Drone prend-elle son envol que déjà, celle-ci soulève de nombreuses interrogations. Le traitement par drone serait-il l'avenir de la Champagne ?

UNE EMPREINTE CARBONE TRENTE FOIS MOINDRE QU'UN TRACTEUR

Pour se faire une idée, près d'une centaine de viticulteurs se sont déplacés vendredi dernier, à Avize puis

à Romery, pour assister à des démonstrations dans les vignes.

« Par rapport à un tracteur, le drone présente l'avantage de ne pas tasser les sols, d'effectuer un travail de grande précision grâce à un effet d'aspiration vortex, mais aussi de réduire l'impact sur l'environnement, explique Sylvain Gallo-Selva, fondateur de Sparnacus Drone. Nous avons mené une étude qui met en évidence qu'un traitement par drone a un rejet carbone 30 fois inférieur à un tracteur. »

Si le drone présente bien des avantages, celui-ci est également soumis à une stricte réglementation, et l'entreprise sparnacienne n'est autorisée qu'à utiliser un certain type de produits, classés dans la catégorie des substances naturelles à usage biostimulant (SNUB), sans autorisation de mise sur le marché (AMM). Aussi, un fournisseur spécialisé de

Charente-Maritime a-t-il été choisi par Sparnacus : la société Getade.

« Ces produits sont homologués pour les vignobles en bio ou en biodynamie, mais peuvent également être utilisés par les viticulteurs conventionnels, indique Sylvain Gallo-Selva. Actuellement, nous sommes capables de proposer un plan de traitement annuel pour lutter contre les maladies de la vigne, mais également d'épandre les préparations utilisées en biodynamie. »

OBJECTIF 2021 : DIX HECTARES TRAITÉS EN CHAMPAGNE

Pour sa première saison, l'entreprise Sparnacus Drone entend réunir dix hectares de vignes en Champagne, ce qui correspond à la capacité d'un drone et d'un pilote. Les inscriptions sont toujours ouvertes pour les viticulteurs qui souhaiteraient rejoindre l'itinéraire de traitement pour 2021. ■

UNE TECHNIQUE EN VOGUE À L'INTERNATIONAL

Alors que la France commence à peine à voir fleurir des drones dans ses vignes et champs, le Japon développe cette méthode depuis près de 15 ans. Actuellement, près de 3 000 drones sont en service au Japon, pulvérisant presque 36% des rizières du pays. Sur le continent européen, les Suisses sont considérés comme pionnier dans le domaine, avec une politique plus libérale qu'en France. En 2021, près de 500 hectares de vignes devraient être traités par drone dans le pays.